

Edit'Eau

Le mot du président

Pour cette nouvelle année qui commence, je tenais à vous souhaiter mes meilleurs vœux !

Cette newsletter sera la première de l'année mais aussi la dernière du mandat. Mise en place en 2018, cette lettre d'information est trimestrielle et sera bientôt bimestrielle.

Grâce à la vente de carte de pêche dématérialisée, via le logiciel CMS EOLAS, la collecte des emails est possible et permet de diffuser à nos pêcheurs qui le souhaitent cette lettre d'info.

Mais l'information la plus importante reste l'ouverture de la truite samedi 12 mars en espérant qu'après ces coups d'eau successifs nos belles zébrées aient bien profité de ces conditions et soient bien restées à leur place et que surtout la pandémie nous lâche un peu !

Bonne ouverture !

Hervé BONZI

Président de la Fédération de pêche de l'Isère



Quoi de neuf dans ma fédé

Nouveautés réglementaires 2022

Chaque année à la même période, les pêcheurs s'interrogent sur les nouvelles réglementations de la pêche en Isère. Voici ce qui change en 2022 :

LES RESERVES DE PECHE POUR 5 ANS (2022-2026)



Après un long travail de mise à jour et une large concertation avec les services de l'état (DDT et OFB), une modification importante concernant les réserves de pêche voit le jour cette année. Auparavant, chaque réserve de pêche faisait l'objet d'un arrêté

préfectoral spécifique, avec une durée d'application lui étant propre.

Dans une volonté de simplification des démarches administratives et de suivi, l'ensemble des réserves de pêche du département seront désormais consignées dans un seul arrêté préfectoral, et seront valables 5 ans.

La liste des réserves de pêche pour la période 2022-2026 est en cours de validation avec les services de l'État (DDT et OFB), et l'arrêté fixant cette liste devrait paraître courant février.

Notons une exception, la réserve de la Fure à hauteur d'Apprieu et Charavines, mise en place suite à une pollution importante survenue fin 2020. Cette réserve fait l'objet d'un arrêté spécifique qui sera levé au 1^{er} janvier 2023.

Les réserves pour cette période seront également affichées sur notre interface cartographique GEOPECHE® : www.pecche-isere.com/carte-interactive-lieux-de-pecche-et-aappma-isere.html

Quoi de neuf dans ma fédé

Nouveautés réglementaires 2022 (suite)

LES NO-KILL

- **Modification du Parcours No-Kill sur « LA FURE »,** situé sur la commune de Tullins-Fure :

Limite amont de l'Etang de Mai (Limite SEN, anciennement AVENIR).

Limite aval Pont du Verney.

- **Création d'un Parcours No-Kill sur le torrent «Le VENEON»,** au lieu-dit « La Bérarde », situé sur la commune de Saint Christophe en Oisans :

Limite amont de la jonction avec le torrent de la ruine.

Limite aval Pont d'accès au camping de la Bérarde.

- **Création d'un Parcours No-Kill sur « L'ORON »,** situé sur la commune de Beaurepaire :

Limite amont du Pont de l'avenue Jean Jaurès.

Limite aval de la confluence avec le cours d'eau « La Manadière ».



+ d'information sur www.peche-isere.com

La fédération de pêche vous informe

La GEMAPI : GEstion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations

Vous entendez souvent parler de la GEMAPI, mais QUESAQUO ?

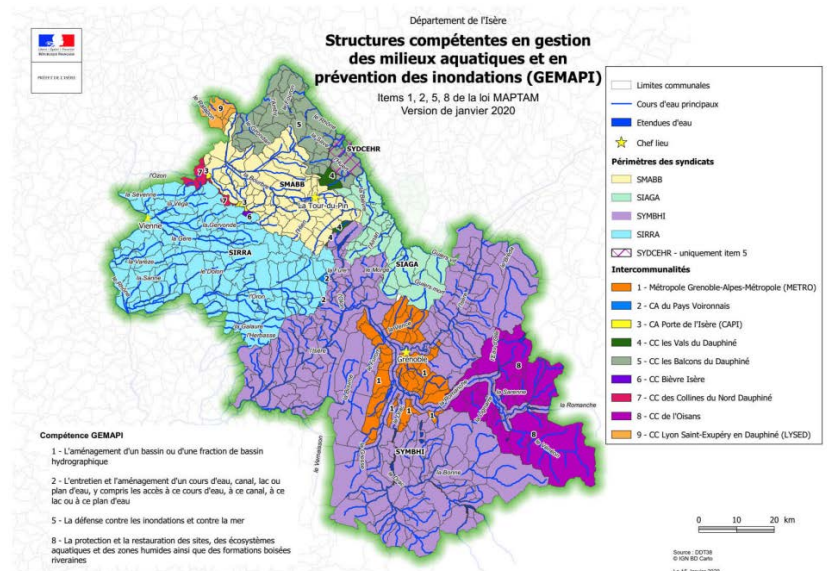
La **GEMAPI** est la **G**Estion des **M**ilieux **A**quatiques et de la **P**révention des **I**nondations : la loi MAPTAM (loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) a précisé les missions obligatoires couvertes par la compétence GEMAPI. Ces missions, qui présentent un caractère d'intérêt général, figurent à l'article L. 211-7 du code de l'environnement. Elles sont listées ci-après :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- La défense contre les inondations (et contre la mer)
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la GEMAPI est devenue une compétence obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) lesquels ont eu la possibilité de transférer ou de déléguer cette compétence à des syndicats mixtes de droit commun ou à des syndicats mixtes spécialisés.

Le terme GEMAPIEN est attribué aux structures qui exercent cette compétence. Les GEMAPIEN isérois sont représentés sur la carte ci-contre.

Annexe 1 carte du département de l'Isère: structures qui exercent la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2020



Les élections du monde de la pêche

Pour rappel le renouvellement des Conseils d'Administration de nos AAPPMA se termine et dès le mois de Mars se sera au tour du vote pour le CA Fédéral pour le mandat 2022-2026.

Les 68 AAPPMA de l'Isère ont été les premières à se lancer dans le renouvellement des mandats associatifs en organisant leurs élections avant la fin d'année 2021.

Accompagnées par la Fédération dans leurs démarches, les AAPPMA ont fourni tous les documents nécessaires

qui sont maintenant entre les mains de la Préfecture qui s'occupe de la finalisation des dossiers.

Prochaine étape : les élections de la Fédération départementale de pêche de l'Isère qui auront lieu au mois de Mars 2022 à la DDT pour élire les nouveaux membres du bureau et du Conseil d'Administration de la Fédération.

La boucle sera bouclée avec le renouvellement du CA de la FNPF en Juin.

Un partenariat renforcé avec Enedis

Parce que la sécurité est l'affaire de tous et que les accidents n'arrivent pas qu'aux autres, votre Fédération renforce son partenariat avec ENEDIS.

Les personnels des deux structures travaillent ensemble afin de renforcer la prévention envers les pêcheurs. Des panneaux très voyants sont déployés sur toutes les zones à risque.

Pour plus de renseignements, téléchargez l'application « Ligne Alerte » pour être alertés en cas de présence d'une ligne électrique pendant vos sorties de pêche.

SAINT-LAURENT-DU-PONT

Pêche : des panneaux de signalisation pour éviter les accidents électriques

À proximité d'une ligne basse ou moyenne tension, le risque d'électrocution existe pour les pêcheurs. La société Enedis a donc mis en place des panneaux de signalisation pour les avertir du danger.

L'entreprise Enedis, dont la vocation est la gestion des lignes moyenne et basse tension, se préoccupe de la sécurité de ses installations vis-à-vis des particuliers et, à ce jour, vis-à-vis des pêcheurs. Le rapprochement ne paraît pas évident, mais si l'on tient compte que certaines cannes à pêches sont très longues, en carbone, le risque existe de les approcher d'une ligne moyenne tension à moins de trois ou quatre mètres. Or le car-

bone est bon conducteur de l'électricité et le pêcheur se met alors en danger, surtout s'il est concentré sur le plan d'eau et oublie que là-haut, au-dessus de sa tête, il y a une ligne moyenne tension.

Un projet d'application mobile

Conscient de ces risques, Enedis a provoqué une rencontre mardi pour informer et pour présenter son nouveau dispositif de signalisation, de couleur jaune vif, qui doit avertir les pêcheurs, et qui sera généralisé sur tous les cours d'eau du territoire. De son côté, la Fédération de pêche signale un travail en cours pour concevoir une application qui permettrait aux pêcheurs de



Une rencontre était organisée entre Enedis, la Fédération et les associations de pêcheurs, en présence de Jean-Claude Sarter, maire de Saint-Laurent-du-Pont.



Un panneau pour signaler une ligne moyenne tension aux pêcheurs.

connaître, in situ, les dangers qu'il court.

En débat sur ces questions, la rencontre réunissait les représentants de la mairie de Saint-

Laurent-du-Pont, de la Fédération de pêche de l'Isère, de l'AAPPMA et de l'entreprise Enedis.

Le maire, Jean-Claude Sarter,

s'est félicité du rôle que jouent la Fédération et les associations de pêcheurs, notamment sur la sécurité et en bonne entente avec l'entreprise Enedis.

Article paru dans le Dauphiné Libéré le 2-12-2021

Ils nous ont quittés en 2021...

Raphaël GARNIER décédé à l'âge de 51 ans, était père de 3 enfants et grand-père d'une petite fille. Il était Président dévoué à l'AAPPMA "La truite de Saint-Barthélemy" depuis 2010. Chaudronnier de métier, après de nombreuses années à la SCMI (société de maintenance industrielle), il a travaillé 4 ans à la pisciculture Murgat à Beaufort. Il avait repris son premier métier depuis un an à la Société SM3P à Salaise sur Sanne.



Jean GAMOND était un vrai passionné de pêche préoccupé par la qualité des ruisseaux. Acteur engagé du monde de



la pêche, il a été pendant plus de 20 ans à la tête de l'AAPPMA de « la Truite du Plateau ». Il a participé au 1^{er} contrat de rivières en rédigeant parfois lui-même les fiches actions. Il a participé à la rédaction et au suivi du 2^{ème} contrat de rivière et est à l'origine de la création de l'association « Bourne Vive » où il était coprésident. Jamais à cours d'idée, il était intarissable sur la pêche dans le Vercors et ses sorties dans les Gorges de la Bourne, sur l'environnement et le devenir de son village. Nous retiendrons que Jean était un homme bon, engagé et optimiste.

la pêche, il a été pendant plus de 20 ans à la tête de l'AAPPMA de « la Truite du Plateau ». Il a participé au 1^{er} contrat de rivières en rédigeant parfois lui-même les fiches actions. Il a participé à la rédaction et au suivi du 2^{ème} contrat de rivière et est à l'origine de la création de l'association « Bourne Vive » où il était coprésident. Jamais à cours d'idée, il était intarissable sur la pêche dans le Vercors et ses sorties dans les Gorges de la Bourne, sur l'environnement et le devenir de son village. Nous retiendrons que Jean était un homme bon, engagé et optimiste.

Marguerite CAPRON était une femme de caractère avec une passion débordante pour le monde de la pêche. Elle était Présidente de l'AAPPMA de Voiron pendant plusieurs mandats et aussi élue à la FD 38 comme trésorière adjointe. Avec son départ c'est une image du bénévolat à l'ancienne et toute une époque qui s'éloigne. On gardera en mémoire son dynamisme et son franc parler malgré toutes les difficultés de ces dernières années.



Aménagements sur les étangs de Bois Gramont (commune de Bernin) et Manon (commune de La Pierre)

La Fédération, l'AAPPMA de Belledonne en partenariat avec les services du Département et l'association Au fil de l'Eau, a réalisé des aménagements sur deux anciennes gravières.

Sur la première à Bois Gramont, une zone de quiétude permettant le refuge des poissons sur un côté de l'étang a été créée par l'abattage d'arbres qui seront laissés dans l'eau. Des hélophytes ont été plantées, elles permettront la reproduction naturelle des poissons en place. Enfin un nouvel accès menant à un ponton à mobilité réduite flambant neuf a vu le jour.

Sur l'étang de Manon, il a été procédé à l'abattage de quelques arbres dans l'eau et à la création de postes privilégiés sur la berge permettant la création de zone de défens et réduisant ainsi les possibilités de divagation aux abords du plan d'eau et de ce fait permettant la limitation de l'érosion de la berge.

Remerciement à nos financeurs.

Rappelons que ces plans d'eau de 2^e Catégorie sont régulièrement alevinés en poissons blancs et en carnassiers.



Ci-dessus ponton de Bois Gramont sur la commune de Bernin.



A gauche nouvel accès à l'étang Manon sur la commune de La Pierre.

Découvrez nos actions en vidéo !

Sur notre site internet : www.pecche-isere.com

Sur la chaîne YouTube de la Fédération : <https://www.youtube.com/PeccheenIsere> Afin de communiquer auprès de ses partenaires et de ses adhérents, la Fédération s'est lancée dans une campagne de communication vidéo. L'objectif : valoriser le travail de la fédération avec des vidéos au format court.

... à l'affiche :

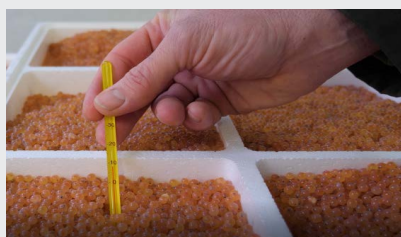
SUIVI DES ÉCREVISSES
A PATTES BLANCHES



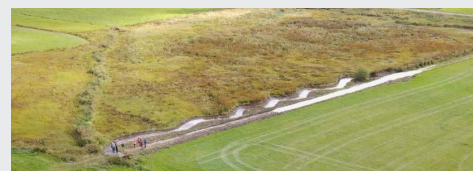
ECLOSERIE FEDERALE



VIDEO PROMOTIONNELLE DE LA
PECHE EN ISERE



DERASEMENT
D'UN SEUIL SUR
LA DREVENNE



CREATION DE MEANDRE SUR LE
RUISSEAU DES COMBEAUX



DERASEMENT DU SEUIL
DES REZ SUR LA DREVENNE



+ de vidéos sont sur la chaîne YouTube de la Fédération avec une version longue (10 min) de la vidéo « la pêche en Isère », avec des séquences inédites, disponible également.

La Pêche en Auvergne- Rhône-Alpes

N'hésitez pas à découvrir la vidéo de notre Association Régionale :

<https://www.youtube.com/PeecheenAuvergneRhôneAlpes>

Vous découvrirez la diversité de la Pêche en Auvergne Rhône-Alpes, destination phare de la pêche en France !



Les parcours labellisés et les hébergements pêche

Notre société a évolué dans sa façon de consommer les loisirs et le pêcheur est aussi un consommateur. Ses attentes résident dans le besoin de l'immédiateté, le désir de réussir rapidement, la recherche d'encadrement, de confort et d'une nécessaire sécurité.

Comme déjà évoqué par ailleurs, n'oublions pas que nos pêcheurs sont nombreux car notre département a beaucoup d'atouts et beaucoup nous l'envient !

Afin de répondre à ces attentes, la fédération promeut une politique de mise en valeur générale des parcours de pêche. En vue d'améliorer son potentiel halieutique, elle favorise l'émergence de parcours spécifiques par l'attribution de label élaborés par la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF). Ainsi, nous travaillons sur la mise en place de parcours spécifiques : PARCOURS PASSION, PARCOURS FAMILLE, PARCOURS DÉCOUVERTE.

Pour toute demande de renseignements victor.damin@peche-isere.com



Agenda

Dimanche
30/01 Fermeture de la pêche aux leurres
en 2^e catégorie

Samedi
05/03 Concours truite
à Pont de Chéruy

Samedi
12/03 Ouverture de la pêche
en 1^e catégorie

Samedi
19/03 Concours truite
à Veurey-Voroize

Samedi
26/03 Concours truite à
St Jean de Bournay

Mardi
22/03 Elections Fédérales à la DDT

Samedi
02/04 AG de la Fédération
à Cognin les gorges

Rédaction et photos :
Fédération de pêche et de protection des
milieux aquatiques de l'Isère

Conception :
ARPARA
Association Régionale de Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes

Avec le soutien de :

 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes